

BULLETIN de l'Association PATRIMOINE de Grez-Neuville

Association Loi 1901 – Étude et Conservation du Patrimoine de Grez-Neuville – Bulletin n° 2 - juillet 2012 -

EDITO du président.

Au sommaire de ce deuxième bulletin pour lequel plusieurs personnes ont travaillé :

- un article sur la commémoration de la plaque de rue au nom du Lieutenant Roger de la Grandière, Compagnon de la Libération, héros de notre village. Article suivi d'un récit très documenté, rédigé par son neveu Jacques de la Grandière, sur ses différents combats.
- une relation du vide grenier qui a été un succès
- une relation historique sur le « collège » de Grez adressée par Mickaël Pouteau.
- une étude sur les cloches de Neuville transmise par Gérard Bouget
- une étude sur l'état de l'église de Neuville

Je vous remercie d'avoir la gentillesse de bien vouloir nous accueillir sur vos écrans et n'hésitez pas à propager ce bulletin par internet à vos relations. Le bulletin n°1 dès les premiers jours était lu par une centaine de personnes.

Jean Gaël Cesbron

Le vide grenier a été un succès. La vente des objets qui nous ont été donnés a rapporté la somme de 458 € et il nous reste quelques objets pour l'année prochaine.

Les préparatifs ont été rapides : rassemblement des objets la semaine précédente, étiquetage la veille au soir, réveil à 6 h 30, chargement des voitures et mise en place du stand et des « merveilles » à 8 h. Le temps était avec nous et la journée s'est bien déroulée.

Grâce au panneau « patrimoine de Grez Neuville », ce vide greniers nous a permis de nous faire connaître – certains ont même acheté pour aider l'association.

Merci à Denis Charpentier, Marie Christine et Jacques de la Grandière, Marie Laure et Jean Gaël Cesbron qui ont tenu le stand et à tous les donateurs d'objets.



Association Loi 1901
Patrimoine de Grez-Neuville
Bulletin n° 2- juillet 2012 -

Directeur de publication
Jean-Gaël Cesbron
Rédaction Jean-Gaël Cesbron,
Jacques de La Grandière
Mise en Page Henry Dutasta

Sommaire

- Adhérez
- Communiquez vos documents
- Hommage à R de la Grandière
- Lt Roger de La Grandière
- Le collège de Grez
- Les cloches de l'église
- St Martin de Vertou : étude archéologique
- Tiercé : maison de la mémoire

Prochains articles

Histoire des ponts de Grez Neuville

La Laiterie

Histoire des Eglises Saint Jacques

Nous avons besoin de photos, de documents et de témoignages.

Quelqu'un sait-il où est la plaque d'inauguration de la deuxième église Saint Jacques ?

N'hésitez pas à nous contacter. Merci

Vous pouvez vous adresser à

Marie-Claire Braud, Paul Lemesle, Henry et Martine Dutasta, Françoise Martin.

Aidez-nous ou rejoignez-nous : le montant de l'adhésion est de 5 € par personne.

Contact : Jean Gaël Cesbron - le Bois de Grez -

49220 Grez-Neuville Tél : 02 41 18 00 09

mail : [cesbron.boisgrez\[at\]wanadoo.fr](mailto:cesbron.boisgrez[at]wanadoo.fr)

Le collège de Grez. L'article de Mickaël Pouteau sur le « collège » de Grez Neuville voisine l'exploit. Une thèse condensée en 2 pages, ceux que l'histoire de la commune intéresse peuvent se procurer le livre qu'il a écrit. Le « collège » s'appelait la Garenne et était situé quasiment à l'emplacement de l'école actuelle. Peut-être pourrait-on donner à l'allée qui y mène le nom d'Hélène Fournier qui offrit le

collège et les moyens pour qu'il puisse vivre durant plus de 200 ans.

Art campanaire.

Gérard Bouget nous a fait parvenir un article sur les cloches de Neuville qui curieusement ont été remplacées à l'époque où l'église de Grez était reconstruite. Aurait-il existé une rivalité entre les deux rives de la Mayenne ou est-ce la légende ?

INAUGURATION PLAQUE ROGER DE LA GRANDIÈRE.



L'inauguration de la plaque de rue au nom de Roger de la Grandière, compagnon de la Libération a eu lieu le 8 octobre 2011 (il était déjà honoré à Angers depuis de nombreuses années).



Cette manifestation organisée conjointement avec la municipalité (qui n'avait pas ménagé son aide) a réuni plus de 200 personnes. Etaient présents : Mr Marc Laffineur, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants – Mr Christophe Béchu, sénateur et président du conseil général de Maine &

Loire – Mr Joseph Bossé député – Mr Richard Samuel, préfet de Maine & Loire – Madame Claire Wanderoild, sous préfète de Maine & Loire – le lieutenant colonel Richard, délégué départemental adjoint, le colonel François Laplace, commandant la base de défense, Madame Boutillier Pelletier – présidente de l'ONAC de Maine & Loire, Mr de la Poype, ancien de Normandie Niemen, compagnon de la Libération, grand cordon de la légion d'honneur et de nombreux maires des communes voisines. Le Général Autran avait dépêché un piquet d'honneur et un clairon. Mrs Laffineur, Béchu, Surrault et de la Grandière, après des discours émouvants remirent chacun une gerbe. A cette cérémonie avaient été invités les associations d'anciens combattants et 38 d'entre elles avaient délégué leur porte drapeaux, ce qui d'après l'ONAC, restera un record difficile à battre. Edouard Cal-

lerot, président des VMH (Véhicules Militaires Historiques), était venu avec 2 jeeps qui encadraient le monument aux morts et leurs propriétaires en uniforme d'époque.

Chacun gardera en mémoire les moments qui l'ont le plus touché.

Pour moi, les moments d'émotion resteront :

Mr Laffineur remettant la gerbe avec la sœur jumelle de Roger de la Grandière

Mr Béchu citant de mémoire Charles Péguy « heureux ceux qui sont morts pour quatre points de terre, heureux ceux qui sont morts dans les grandes batailles... »

La sonnerie aux morts suivie de l'hymne national toujours aussi poignants.



Les mouvements des 38 drapeaux s'inclinant ensemble devant le monument aux morts

Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la Grandière pour un vin d'honneur offert conjointement par le maître de céans et la municipalité. L'association « patrimoine de Grez Neuville » tient à remercier le maire, Mr Surrault, la municipalité pour l'aide technique et le lieutenant colonel Richard qui n'avait pas ménagé sa peine en organisant un timing parfait.

Jean Gaël Cesbron





GREZ-NEUVILLE

Hommage rendu à un enfant de Grez-Neuville



De nombreux élus et officiels étaient présents à l'inauguration.

Samedi 8 octobre, se tenait la cérémonie d'hommage à Roger de la Grandière. Une plaque de rue portant son nom a été dévoilée. L'initiative de l'hommage revient au Docteur Cesbron. Le premier discours a été celui du maire de Grez-Neuville : « nous rendons un hommage à l'enfant de la commune qui fut un jeune homme exemplaire ». Jean-Yves Surraut a expliqué que la plaque serait apposée à l'entrée du chemin qui mène

au château où est né Roger de la Grandière. C'est ensuite le neveu du défunt qui a pris la parole, Jacques de la Grandière. Il a noté la présence de la sœur jumelle du valeureux, et a rappelé que son oncle détenait le record de sauts homologués en parachute, cinquante. Les mots « reconnaissance et admiration » se sont imposés. Marc Laffineur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense et des Anciens com-



La sœur jumelle de Roger de la Grandière a honoré la mémoire de son frère, samedi.

battants, a ensuite pris la parole pour saluer Roger de la Grandière : « un homme qui fit la grandeur et la fierté de la nation à travers ses actes de résistance. Il a voué son combat à la France et s'est battu pour la liberté. » Il a été assassiné par les Allemands, le 20 juin 1944, en Bretagne où il venait d'être parachuté. Monsieur de la Poype, compagnon de la libération, et M. de

Roche couste, ancien commandant du bataillon de marche des résistants de l'Anjou, étaient les rares personnes à avoir connu le jeune homme. « C'était un garçon brillant et gentil » se remémore M. de Roche couste, à cela il a ajouté suite aux discours : « je ne pensais pas qu'il avait fait tout ça, c'est magnifique. »

MD

Roger de La Grandière

Le Lieutenant Roger de La Grandière, **Compagnon de la Libération** [1] est né le 14 octobre 1916 à Grez-Neuville.

Son père, le vicomte Jacques de La Grandière était lui-même le petit-fils de l'Amiral-Gouverneur de Cochinchine qui pacifia cette nouvelle colonie française sous Napoléon III et qui allait devenir le Vietnam du Sud. C'est également lui qui établit le protectorat français sur le royaume du Cambodge en 1863.



Un bâtiment de la Marine Nationale (que l'on appelle souvent « La Royale ») porte le nom de La Grandière en souvenir de son action : il s'agit aujourd'hui du Batral *La Grandière* [2], quatrième bâtiment à perpétuer le nom de l'amiral de la Grandière sur la mer. Le



troisième fut l'avis colonial de 1^{re} classe *La Grandière* [3] numéro de coque A61 (redésigné escorteur de 2^e classe F731) qui intégra les forces navales de l'ONU dans la Guerre de Corée en 1950 et dans le carré des officiers duquel fut placé un portrait du



Lieutenant Roger de La Grandière, Compagnon de la Libération. Un lien s'établissait ainsi entre les générations puisque Roger était son arrière petit-fils. Le grand-père de l'Amiral-Gouverneur avait, quant à lui, participé à la guerre d'indépendance américaine où il se distingua lors de la première bataille navale livrée contre les anglais dans la baie de Chesapeake [4] le 16 mars 1781, dite bataille du cap Henry.



Il commandait « Le Conquérant » et prit une part décisive dans une de ces rares victoires navales contre la flotte anglaise, ce qui lui valut de terminer sa carrière comme Chef d'Escadre et d'être honoré par Washington de la distinction de chevalier de Cincinnatus en 1783.

Avant de devenir une famille de marins, la famille de La Grandière s'est établie dès son origine du côté de Grez, sur la rive gauche de la Mayenne que l'on appelait à l'époque la Maine où elle est connue dès avant le 13^{ème} siècle.



Jacques de La Grandière, père de Roger, s'installe à l'occasion de son mariage en 1906 avec Alberte de Dalmas dans la propriété de famille qui porte son nom. Il ne tarde pas à devenir le maire de Grez Neuville, fonction qu'il exercera pendant 40 années consécutives (1919-1959).

Roger est le 4^{ème} fils de Jacques et se révèle adolescent de santé fragile puisqu'il contracte la tuberculose qui l'oblige à suspendre ses études pour suivre une longue convalescence dans un sanatorium à Pau dont il ne tardera pas à s'échapper. Sa mère l'emmène alors à Lourdes avant qu'il ne s'embarque à Marseille comme moussaillon vers la Polynésie où le climat devrait lui être plus favorable.

Planteur à Tahiti au moment de la déclaration de guerre en septembre 1939, il revient aussitôt à Marseille pour être mobilisé. Il n'a pas encore 24 ans. Incorporé à Chartres, il suit une formation d'Elève Officier de Réserve au Mont Valérien à l'issue de laquelle il devient aspirant.

David Portier, auteur du livre « Les Parachutistes SAS de la France Libre » nous précise ses premiers pas de militaire au sein de l'armée régulière avant l'armistice comme suit :

« **Fait prisonnier au Havre le 20 juin 1940**, l'aspirant de La Grandière s'évade rapidement mais est repris. Au cours de l'interrogatoire, il montre beaucoup de virulence et d'arrogance envers l'ennemi : pour Roger, il est impensable de capituler. Alors qu'il doit être fusillé, il parvient à nouveau à s'évader et à passer en zone libre pour rejoindre Vichy. A son arrivée, il se présente au Maréchal Pétain qui le nomme

au poste de directeur-adjoint à l'Information mais, profondément gaulliste dans l'âme, Roger ne cache pas ses idées et sa volonté de rejoindre la Grande-Bretagne. Michel de Camaret et Roger de La Grandière, qui partagent les mêmes points de vue, deviennent aussitôt amis. Ils se mettent tous les deux à la recherche d'une filière pour passer en Afrique du Nord. »

A ce stade du récit, on ne peut s'empêcher d'imaginer une rencontre sous forme d'adieu entre Roger et son père qui, en sa qualité de Maire, s'affaire en sa commune pour inventorier les dégâts de l'armée allemande qui est passée sur le pont de l'Aubinière, en amont de Grez-Neuville dès la mi-juin 1940 et dont un détachement occupe provisoirement le domaine familial du château de La Grandière.

Ce père fut un héros de Verdun : décoré de la Légion d'Honneur sur le champ de bataille, il gagna ses galons de capitaine à cette occasion. Qu'aurait pu être ce dialogue inter générationnel entre ce père qui vénère encore à cette époque le Maréchal Pétain et qui comprendra cette décision d'armistice qui permet d'éviter le chaos d'un côté, et ce fils qui vient de terminer son instruction de jeune officier et qui rêve d'en découdre de l'autre ?

La fougue de la jeunesse d'un côté et la résignation des anciens de l'autre.

Fabuleux destins croisés de générations !

L'une, la plus ancienne, fidèle à Pétain, le vainqueur de Verdun, l'artisan le plus fameux de notre victoire sur les allemands au cours de cette grande guerre 14/18 !

L'autre, la plus jeune, bientôt adhérente aux Forces Françaises Libres rassemblées par le Général de Gaulle, symbole de la Résistance qui allait restaurer l'honneur de la France !

On peut en effet imaginer cette France coupée en deux, aussi bien moralement que physiquement et qui doute de son destin, un peu comme au temps de Jeanne d'Arc et plus près de nous avec Bonaparte qui relevèrent chacun à leur façon la gloire de leur pays.

Mais revenons à Roger et à son propre destin en reprenant le récit qu'en fait David Portier :

En janvier 1941, Michel de Camaret, Roger de La Grandière et quelques camarades s'installent à Marseille où ils établissent des contacts avec une organisation qui assure des évacuations vers l'Afrique du Nord. Les départs sont échelonnés et se font par petits groupes... Mais la police de Vichy est bien renseignée et ils se retrouvent tous réunis à Oran où ils sont gardés à vue par un agent du 2^{ème} Bureau et placés en résidence surveillée. Quelques jours plus tard, ils parviennent à fausser compagnie à leurs gardiens et à prendre le train pour le Maroc. Le 9 avril, ils franchissent la frontière, mais ils sont arrêtés à bord du train et refoulés par la police espagnole. Ils sont alors interrogés longuement, sans boire ni manger pendant trois jours, puis envoyés à la prison militaire de Casablanca où ils sont détenus dans des conditions épouvantables. Roger de La Grandière se montre particulièrement méprisant envers ses

geôliers. Il est battu avec une telle sauvagerie qu'il a une jambe cassée et la mâchoire fracturée. Enfin, une cour martiale les condamne à un an de prison et, en septembre 1941, ils sont transférés à la prison d'Alger. Pendant six mois, les prisonniers ne voient pratiquement pas le jour mais, heureusement, ils reçoivent la visite d'une ambulancière, la Comtesse du Luart, profondément gaulliste, qui s'inquiète de l'état de santé des détenus. Elle obtient qu'ils soient transférés en résidence surveillée dans le Sahara à Bouarfa.



La suite du récit nous est donné par Vladimir Trouplin, Conservateur du Musée de la Libération dans son ouvrage intitulé « Dictionnaire des Compagnons de la Libération » :

« En mai 1942, après plus d'un an de détention, Roger de la Grandière et ses camarades parviennent à s'évader et à rejoindre le Maroc. Grâce à des complicités, il embarque à Tanger sur un petit bateau portugais qui le conduit à Gibraltar le 8 juillet 1942. De là, il gagne Londres où il s'engage dans les Forces françaises libres le 12 août 1942.

Il est affecté à l'Etat Major particulier du général de Gaulle en qualité d'officier d'ordonnance du Général puis, le 15 septembre 1942, il est promu au grade de sous-lieutenant.

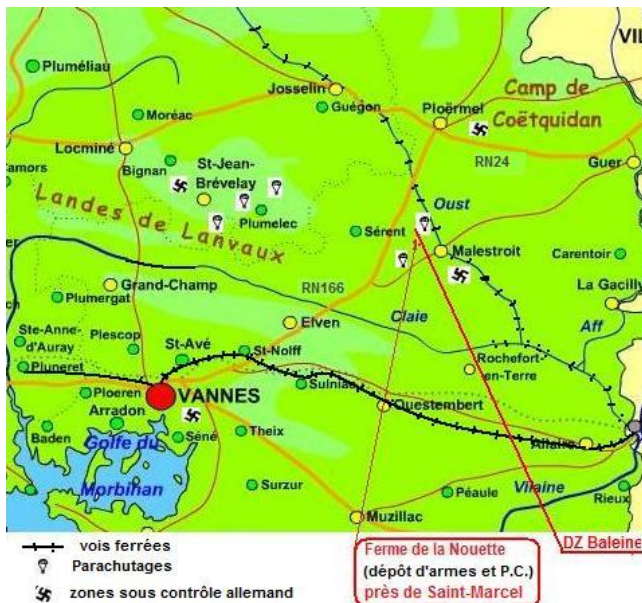
Affecté, le 21 septembre 1942 au Bureau Central de Renseignements et d'Action (BCRA) et chargé d'une mission spéciale de contre-espionnage, il prend le nom de Roger Dalmas.

En janvier 1943, il est affecté aux Forces aériennes françaises libres, chez les parachutistes, à la 2e Compagnie d'Infanterie de l'Air (2e CIA) et est breveté parachutiste le 1er mars 1943 à Camberley avec les meilleures notes de sa promotion. Envoyé en stage à l'école polonaise de parachutisme à Lar-



go puis à l'école des instructeurs de parachutisme de Ringway (Manchester), il détient le record français de sauts (50) et devient lui-même instructeur des parachutistes français.

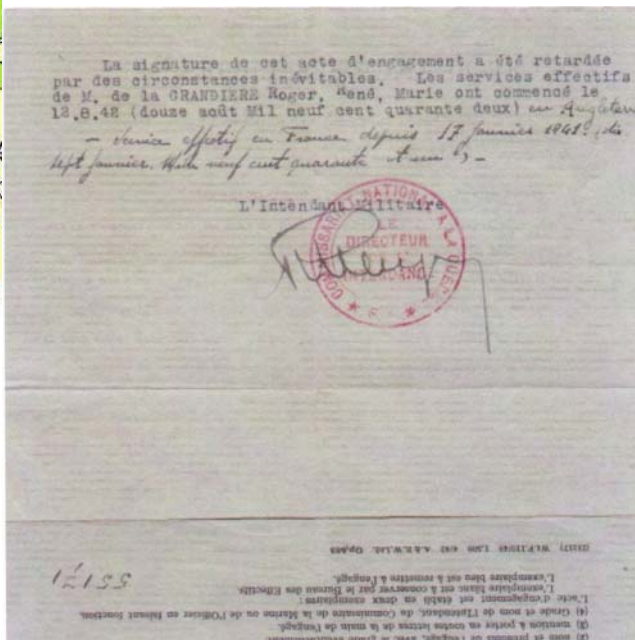
En juillet 1943 son unité devient le 1er Bataillon d'Infanterie de l'Air (1er BIA) puis, en novem-



bre 1943, le 4e Bataillon d'Infanterie de l'Air (4e BIA) placé sous les ordres commandant Bourgoïn. Parachuté en Bretagne sur la base Dingson [5] avec son stick [6] et quatre jeeps le 17 juin 1944, le sous-lieutenant de la Grandière prend une part très active aux combats du **maquis de Saint-Marcel** [7] dans le Morbihan le 18 juin 1944. Il parvient dans des conditions extrêmement difficiles à sauver, en le camouflant, le matériel placé sous sa responsabilité. Il retrouve le jour même son ami Michel de Camaret blessé par balle et le prend dans sa jeep; quittant Saint-Marcel, Roger de la Grandière avec une douzaine d'hommes se dirige vers Pontivy; ils affrontent des Allemands en surnombre à la ferme du Bois-Joly près de Callac avant d'abandonner les jeeps et de poursuivre à pied.

A l'aube du 20 juin, au Hameau de Boccaboïs près de Guégon, le groupe, épuisé, est accueilli dans la ferme des époux Mounier. Après un repos de quelques heures Roger de la Grandière et ses hommes sont sur le point de partir quand des Allemands avertis de la présence des parachutistes français s'approchent de la ferme. Roger de la Grandière couvre la fuite de ses hommes puis les rejoint. Attaqué par un fort détachement le groupe se bat furieusement pendant plusieurs heures à Guégon près de Josselin. A court de munitions, blessé à la poitrine, Roger de la Grandière ordonne à ses hommes de

Ci-dessous le verso de l'engagement de Roger de La Grandière aux Forces Françaises Libres qui précise que l'engagement signé au recto daté du 15 janvier 1943 se trouve effectif rétroactivement depuis le 12 août 1942 (date de son arrivée à Londres) en Angleterre et depuis le 17 janvier 1941 pour ce qui concerne son engagement en France.



décrocher et est achevé sur place par les Allemands. Inhumé à Grez Neuville (1949), il a été promu au grade de lieutenant à titre posthume. Le combat que la France Libre a mené de 1940 à 1945 a aidé à libérer la France, à gagner la Seconde Guerre mondiale et à inclure la France parmi les vainqueurs.

Rien n'effacera de la gloire de la France ce que vous lui avez offert — Général de Gaulle.

Quelques documentations complémentaires (liens) :

- (1) [Compagnon de la Libération](#)
- (2) [Batral La Grandière](#)
- (3) [Aviso La Grandière](#)
- (4) [Chesapeake](#)
- (5) [Dingson](#)
- (6) stick : groupe de parachutistes sautant successivement par une porte d'un avion.
- (7) [Maquis de Saint-Marcel](#)



Jacques de la Grandière

Le collège de Grez-Neuville (1592-Révolution française)

Particularité de la commune de Grez-Neuville, elle compte deux bourgs : celui de **Neuville**, et celui de **Grez**. Et c'est à Grez qu'Hélène Fournier avait prévu l'installation du collège qu'elle fonda par son testament passé devant le notaire Claude de Villiers, le 1er janvier 1592. L'activité du collège débutant vraisemblablement en 1594.

Hélène Fournier, la fondatrice,

De la fondatrice, Hélène Fournier, nous savons relativement peu de choses : son grand-père, Pierre Fournier, fut échevin à Angers en 1494, puis maire de cette ville en 1503 ; quant à son père, Guillaume Fournier, qui avait épousé Hélène Erreau, la mère de la fondatrice, il fut élu échevin d'Angers en 1552. Elle était donc issue d'une importante famille angevine et elle épousa à une date inconnue, Jean de Bréon.

Mais ce fut elle, et elle seule, qui fonda **le collège de Grez-Neuville** ... Bien doté, ce petit établissement qui ne comptait sans doute qu'un seul enseignant, le principal, fut actif pendant deux siècles, et 8 principaux se succédèrent à sa direction. Mais la Révolution eut raison de lui et son activité cessa vraisemblablement dès 1790. En revanche, les bâtiments qui abritaient l'établissement ne furent détruits qu'en 1869, lorsque l'on décida de construire **un nouveau presbytère à Grez, à la place de la Garenne**, l'ancien collège, qui en fait servait déjà de presbytère à Grez depuis 1834. Seuls les murs d'enceinte du jardin subsistent encore aujourd'hui.

A propos des sources ... Deux dossiers principaux sont à distinguer parmi les diverses sources concernant l'histoire du collège de Grez-Neuville. Tout d'abord aux Archives départementales de Maine-et-Loire, le dossier D 37. C'est le dossier d'archives le plus important sur le collège de Grez-Neuville puisqu'il regroupe 105 pièces. C'est une chance de pouvoir en disposer car peu de petits collèges ont de tels dossiers réunissant une partie des archives qui les concernent, et ceci est dû au fait qu'en 1790, **Jacques-François Foucault**, le dernier principal, a remis au bureau des archives du département tous les papiers concernant le collège qui étaient en sa possession. L'autre dossier provient du fonds d'archives privées de la famille de la Grandière, confié aux Archives départementales (cote 212J). Ces deux fonds d'archives se complètent étroitement et fournissent de très nombreux renseignements sur le temporel du collège et sur tous les conflits et procès qui ont jalonné l'histoire de l'établissement : procès entre **René Viot**, le premier principal du collège, et les héritiers de la fondatrice, désaccord entre les présentateurs sur le choix du principal ... Enfin, en série E, ont été conservés quelques documents sur la famille de Bréon et sur la famille de **Louis-Sébastien Bertrie**, l'avant-dernier principal du collège, ce qui permet de mieux appréhender son origine sociale. Et surtout, en cote 5 E 80/232, on a la minute de la vente aux enchères des biens de Louis-

Sébastien Bertrie, document essentiel car c'est le seul à fournir des renseignements sur la vie quotidienne d'un principal, par l'inventaire de son mobilier, de ses vêtements, de ses objets personnels et de ses livres. Il renseigne à la fois sur le niveau de vie de ce principal, mais aussi sur ses compétences et sur l'enseignement dispensé au collège, par la mention (très vague, certes), des ouvrages possédés et du matériel pédagogique utilisé, notamment une carte de France.

Par rapport à la dotation de l'établissement, on observe que **la fondatrice avait légué un patrimoine important** qui devait prémunir le collège de difficultés financières et assurer son activité, mais ses héritiers n'ont pas accepté de se voir ainsi privé d'une partie de l'héritage qui devait leur revenir et ils mirent tout en œuvre pour faire annuler le testament, n'hésitant pas à recourir à des procédés honteux, de la fausse révocation de testament aux calomnies envers René Viot, le premier principal. S'ils n'obtinrent pas entièrement satisfaction car le testament de la fondatrice fut maintenu, ils parvinrent néanmoins à réduire la dotation du collège dont le temporel fut amputé d'une importante métairie, la Mouchetière. Néanmoins, l'activité du collège s'est maintenue durant deux siècles, ce qui prouve que de petits collèges pouvaient être bien dotés et bénéficier d'un temporel qui assurait des revenus suffisants à leur activité. Le temporel du collège ne subit d'ailleurs par la suite aucune altération majeure jusqu'à la Révolution et il assura des conditions de vie et des revenus suffisants aux principaux pour qu'ils restent tous en fonction jusqu'à leur mort (exception faite de Jacques-François Foucault). La métairie de la Cherbonnerie était confiée à un exploitant (un métayer, puis un fermier) et **la Garenne** assurait la triple fonction d'exploitation agricole, de logement pour le principal et de maison collégiale. En tant qu'usufruitiers du temporel du collège, les principaux pouvaient en disposer à leur convenance et profiter librement des revenus issus de la mise en valeur de ces biens, mais obligation leur était faite d'en assumer personnellement les charges financières (paiement des droits seigneuriaux, des décimes, du droit d'amortissement) et d'assurer l'entretien des biens qui leur étaient confiés, de sorte qu'ils devaient laisser à leurs successeurs un temporel en parfait état. Mais quoi qu'il en soit, le revenu net issu de la mise en valeur du temporel du collège était intéressant pour des prêtres car les 8 principaux qui se succédèrent à la direction de l'établissement, principaux qui étaient tous prêtres, conservèrent leur charge.

La plupart des principaux, avaient eu des liens étroits avec la paroisse avant d'être nommés à la direction du collège, ils étaient nés à Grez-Neuville ou y avaient exercé la fonction de vicaire, et ce n'était pas sans raison car tout contribuait à favoriser ce type de candidats, de l'acte de fondation aux modalités de la procédure de présentation. Autre trait qui leur était commun, ils étaient tous issus des catégories sociales moyennes de l'Ancien Régime, leurs pères exerçaient tous des professions intermédiaires. Leur présentation à la fonction de principal et leur installation ou leur prise de possession de la

charge fut sans nul doute l'aspect le plus troublé de l'histoire du collège, car les lacunes de l'acte de fondation en ce domaine étaient telles qu'en cas de désaccords entre les trois présentateurs (le seigneur de Grez, un descendant du frère de la fondatrice et un descendant de sa sœur), aucune procédure d'arbitrage ni de majorité des deux tiers n'avaient été prévues et la situation était légalement bloquée. Le plus grave conflit à ce sujet opposa en 1680-1681 Pierre Blanchet, présenté par les héritiers de la fondatrice, à Nicolas Cadotz, présenté et soutenu par le seigneur de Grez. Mais les arguments mis en avant par Pierre Blanchet, le soutien des habitants de Grez-Neuville d'où il était natif et la caution divine qu'il sollicita en mettant en place une cérémonie de prise de possession pour le collège, à l'instar de celle à laquelle on se livrait lors de la prise de possession d'un bénéfice ecclésiastique, lui permirent finalement de l'emporter. Mais par la suite, un amalgame sembla se faire par rapport au statut de l'établissement et on se mit à le considérer comme étant un bénéfice, ce que rien ne semble justifier. Néanmoins, le dernier principal, Jacques-François Foucault, sut parfaitement utiliser cet amalgame, et grâce à un subtil stratagème, il requit en 1774, des paroissiens et de l'évêque d'Angers, qui n'étaient jamais intervenus jusqu'alors, leur présentation et collation, ce qui lui permit de cumuler la charge de principal avec celle de prier-curé de Vaulandry, cumul normalement impossible. Jacques-François Foucault délégua alors la fonction d'enseignant au collège à **Jean Guesdon**, dit l'Angevin, et il fut le premier principal à ne pas respecter l'obligation de résidence qui incombait aux principaux selon l'acte de fondation. Parmi

les cours dispensés étaient gratuits

les autres devoirs que la fondatrice leur avait imposés, figuraient l'obligation d'enseigner eux-mêmes et d'assurer la gratuité des cours dispensés au collège, de célébrer plusieurs services religieux chaque semaine, de maintenir le temporel du collège en état et de protéger son intégrité de toute tentative de spoliation, ce qui put poser des difficultés comme en témoigna l'affaire Daudier.

Globalement, les principaux (exception faite de Jacques-François Foucault), s'acquittèrent bien de leurs tâches. En outre, ils avaient a priori les compétences nécessaires pour assurer leurs fonctions d'enseignants : l'étude des documents autographes qu'ils nous ont laissés, témoigne d'une maîtrise réelle de l'écrit, du français et du latin chez la plupart d'entre eux. Ce savoir, associé à la dignité sacerdotale et à un niveau de vie relativement aisé (plus élevé que celui d'un vicaire mais inférieur néanmoins à celui d'un curé), leur assurait un prestige social certain et une place à part dans la société paroissiale, les paroissiens entretenant avec eux des rapports où se mêlaient à la fois respect, considération, admiration et familiarité. Enfin, on remarque qu'outre leur activité d'enseignant, les principaux du collège furent pour la plupart titulaires d'une chapelle et qu'ils célébraient fréquemment des cérémonies à Grez-Neuville : leur activité sacerdotale était importante.

Leur activité pédagogique l'était également, elle était même primordiale, mais nous la connaissons assez mal, faute de sources à l'évoquer ... Nous ne

savons presque rien de la salle de classe, si ce n'est qu'elle se trouvait probablement dans un pavillon situé dans un des angles du jardin. Nous n'avons presque aucun renseignement sur le mobilier, si ce n'est qu'il y avait peut-être des chaises pour les élèves, quant au matériel pédagogique, le procès-verbal de la vente aux enchères des biens de Louis-Sébastien Bertrie ne fournit que peu de détails : des livres, des livres latins, quatre bréviaires, treize livres des *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*, une carte de France. On peut néanmoins en déduire que Louis-Sébastien Bertrie enseignait **la géographie et le latin** à ses élèves, peut-être **l'arithmétique et le français**, mais c'est plus hypothétique. Il enseignait certainement, en revanche, le **catéchisme**, et l'un des objectifs de son enseignement était assurément de former de bons chrétiens. Quant à savoir jusqu'à quel niveau les études au collège se poursuivaient, il est très difficile de le déterminer mais plusieurs éléments incitent à penser que le collège de Grez-Neuville était plus qu'une petite école et était assimilable à une régence latine, même si un régent n'y enseignait pas exclusivement le latin puisqu'il n'y avait qu'un seul enseignant au collège : le principal. Mais puisque Louis-Sébastien Bertrie y enseignait la géographie, qu'il possédait plusieurs livres latins autres que le bréviaire, que deux anciens élèves du collège étaient devenus prêtres (Pierre Blanchet et Jacques-François Foucault), on peut estimer que le collège de Grez-Neuville, comme l'appelaient en général les contemporains, s'apparentait à une petite régence latine.

Les élèves habitaient tous à Grez-Neuville

Par rapport aux élèves, enfin, il semble presque certain qu'ils habitaient tous à Grez-Neuville, il est en revanche extrêmement difficile d'apprécier leur nombre. L'étude des signatures des actes de mariage (avec toutes les réserves qu'il convient d'apporter à cette méthode et à ses résultats) permet néanmoins d'obtenir quelques ordres d'idées : le collège accueillait vraisemblablement les garçons et les filles (avec un doute pour l'accueil de ces dernières), mais ses effectifs étaient probablement limités car les taux de conjoints ayant signé leur acte de mariage sont faibles, beaucoup plus faibles que les moyennes départementales et nationales obtenues à partir des résultats de l'enquête Maggiolo. Le collège accueillait donc peu d'élèves, et lorsque l'on étudie les professions des "signants" à Grez-Neuville, on constate que si les artisans, commerçants et petits officiers savaient signer, il était exceptionnel qu'un paysan le sache. Les élèves du collège étaient donc essentiellement issus des catégories sociales moyennes de la société paroissiale, rares devaient être les enfants de paysans qui fréquentaient l'établissement au-delà de l'apprentissage de la lecture. Quant au vœu de la fondatrice de faire du collège un facteur d'ascension sociale, il est quasiment certain qu'il ne fut pas atteint ou peut-être de manière très exceptionnelle, et qu'au contraire il fut surtout un facteur de reproduction sociale, car même si l'instruction y était gratuite, des facteurs extérieurs intervenaient.

Grez-Neuville
Les Cloches de l'église
SAINT-MARTIN DE VERTOU

HISTORIQUE

Les deux cloches présentent une particularité liée à la présentation des inscriptions.

Les caractères sont toujours réalisés avec la cloche et apparaissent en relief. Les références de la fonderie respectent cette technique. En revanche, les textes, qui constituent la fiche d'identité de chaque cloche, sont gravés. Deux hypothèses sont envisageables. Un retard qui a empêché de connaître les inscriptions avant la coulée. Les informations connues ont été insérées dans le moule (identité de la fonderie) et le texte restant a été gravé par la suite. Une seconde hypothèse peut faire penser que les cloches ont été fondues à l'avance dans l'attente d'une hypothétique commande.

Autre remarque : Monsieur Mauriceau, maire de la commune à cette époque, n'est pas cité. Son absence confirme une commande paroissiale.

Le 8 août 1867, a lieu la bénédiction de deux cloches par Monseigneur Bompois, vicaire général d'Angers.



CLOCHE N°1

Une inscription circulaire de trois lignes écrites en majuscules romaines.

« NOMMEE EULALIE EMMANUEL.
PARRAIN M^R LE V^{TE} D'AMBRAY. MARRAINE M^{ME} J. E. DE TERVES
MARQ^{SE} DE GRIGNON BENITE PAR M^R F^{COIS} RICHARDIN CURE. 1867 ».
L'identité de la fonderie et le lieu d'exécution
« FONDERIE DE GUILLAUME-BESSON A ANGERS ».

CLOCHE N°2

Une inscription circulaire de deux lignes écrites en majuscules romaines.

« NOMMEE LEONCE LAURENCE. PARRAIN M^R P. L. G. DE TERVES. MARRAINE M^{ME} M. L. DE LOZE
BENITE PAR M^R F^{COIS} RICHARDIN CURE ». (François Richardin est curé de Neuville de 1841 à 1880).

L'identité de la fonderie, le lieu d'exécution et la date
« FONDERIE DE GUILLAUME-BESSON A ANGERS 1867 ».

On distingue dans les cloches plusieurs parties qui, chacune, ont un nom :

la patte, ou le bord inférieur qui est mince.

la panse (d'autres disent la **pinse**), c'est la partie la plus épaisse contre laquelle frappe le battant. La panse se nomme aussi bord; c'est pour l'ordinaire l'épaisseur de la panse ou du bord, qui règle l'épaisseur, la hauteur et le diamètre d'une cloche.

les faussures, c'est ainsi qu'on appelle l'endroit de la surface extérieure et inférieure d'une cloche où elle cesse de suivre la même convexité. Les faussures d'une cloche ont ordinairement un corps d'épaisseur, ou le tiers du bord de la cloche.

On les appelle faussures, parce que c'est sur cette circonférence de la cloche que se réunissent les arcs de différents cercles dont la courbure extérieure de la cloche est formée; courbure qui par cette raison n'est pas une ligne homogène et continue.



la **gorge ou la fourniture**, c'est le passage entre lessaussions et la panse, le point où le métal s'épaissit et où la cloche commence à prendre un diamètre plus fort.

le **vase supérieur**, c'est la partie supérieure de la cloche à peu près cylindrique, entre les saussions et le cerveau.

le **cerveau**, c'est la partie supérieure à laquelle tiennent les anses en-dehors, et l'anneau du battant en-dedans. Cette partie de la cloche a la forme à-peu-près semblable à celle de la partie de la tête des animaux qui renferme la cervelle. C'est la raison pour laquelle on lui a donné le nom de cerveau.

La largeur du cerveau dépend de la longueur du diamètre de la cloche. La règle est de lui donner sept bords et demi de diamètre, c'est-à-dire la moitié du diamètre de l'ouverture inférieure de la cloche. A l'égard de son épaisseur, elle est ordinairement d'un corps ou d'un tiers de l'épaisseur du bord. Mais afin que les anses soient plus solides,

on fortifie le cerveau par une augmentation de matière, qui a aussi un corps d'épaisseur, et qu'on appelle l'onde ou la calotte.

les **anses**, qui sont les bras supérieurs au moyen desquels on suspend la cloche au mouton.

le **battant**, qui est de fer forgé, en forme de poire très allongée, terminé par un appendice ou poids destiné à lui donner de la volée. Le battant porte au sommet de sa tige un anneau qui sert à l'attacher à l'intérieur du cerveau au moyen d'une forte courroie en cuir.

Le rapport entre le **poids** et la **note** : en connaissant le diamètre de base, et en se référant au tableau ci-dessous de la Fonderie PACCARD, il est possible de se faire une idée approximative de la tonalité d'une cloche en fonction de son poids.

Tonalité	Poids	Diamètre	Tonalité	Poids	Diamètre
RÉ dièse	160	0 m. 64	MI	20	0 m. 310
MI	145	0 m. 608	FA	17	0 m. 292
FA	115-120	0 m. 571	FA dièse	15	0 m. 292
FA dièse	95-100	0 m. 537	SOL	13	0 m. 274
SOL	85	0 m. 505	SOL dièse	12,200	0 m. 258
SOL dièse	65	0 m. 476	LA	11,500	0 m. 245
LA	55	0 m. 450		8,100	0 m. 230
LA dièse	45	0 m. 424		6,500	0 m. 215
SI et DO	40	0 m. 396		7,800	0 m. 215
DO dièse	32	0 m. 372		5,700	0 m. 202
RÉ	29	0 m. 350		5	0 m. 190
RÉ dièse	23	0 m. 329		4,400	0 m. 178

évolution ou "révolution" d'une cloche -la demi-volée est la distance mesurée entre l'extrémité du battant et l'axe du tourillon - la volée correspond au cercle décrit par l'extrémité du battant.

le **système "lancé"**, la monture est droite (cas de Saint-Hilaire); la cloche pend toute entière au-dessous du joug. C'est le mode normal de sonnerie, celui qui fait rendre à la cloche son maximum de sonorité.

Avec ce système le battant vient frapper à la **lèvre supérieure** de la cloche.

Le système "lancé" est à recommander chaque fois que l'on dispose de la place suffisante et que la structure du clocher est assez solide.

Dans ce système, la composante horizontale d'ébranlement atteint 1.40 du poids de la cloche (P x 1.40), lorsqu'elle fait un tour complet sur elle-même.

les **systèmes "rétro-grade- rétro-lancé ou rétro-mitigé"**, la monture est cintrée: le centre de gravité de la cloche se trouve ainsi rapproché de l'axe d'oscillation, et l'espace nécessaire à l'évolution de la cloche se trouve réduit, tandis que, par ailleurs, l'ébranlement est très sensiblement diminué.

Avec ces systèmes le battant vient frapper à la lèvre **inférieure** de la cloche (système en place à Saint-Hilaire).

Dans ce système, la composante horizontale d'ébranlement atteint 0.40 du poids de la cloche lorsqu'elle fait un tour complet sur elle-même.

Eglise Saint Martin de Vertou

En 1996, Monsieur Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques avait fait une étude sur le bâtiment et avait constaté un mauvais état général des couvertures en ardoise et de l'enduit des murs et avait préconisé une remise en état. Si les travaux ont été réalisés sur le chœur, ceux de la nef et du clocher restent à faire et la municipalité n'en a pas l'intention actuellement.

Notre rôle est de veiller à ce que le patrimoine soit protégé. Je rappelle que cette église est classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (I.S.M.H.) dans sa totalité.

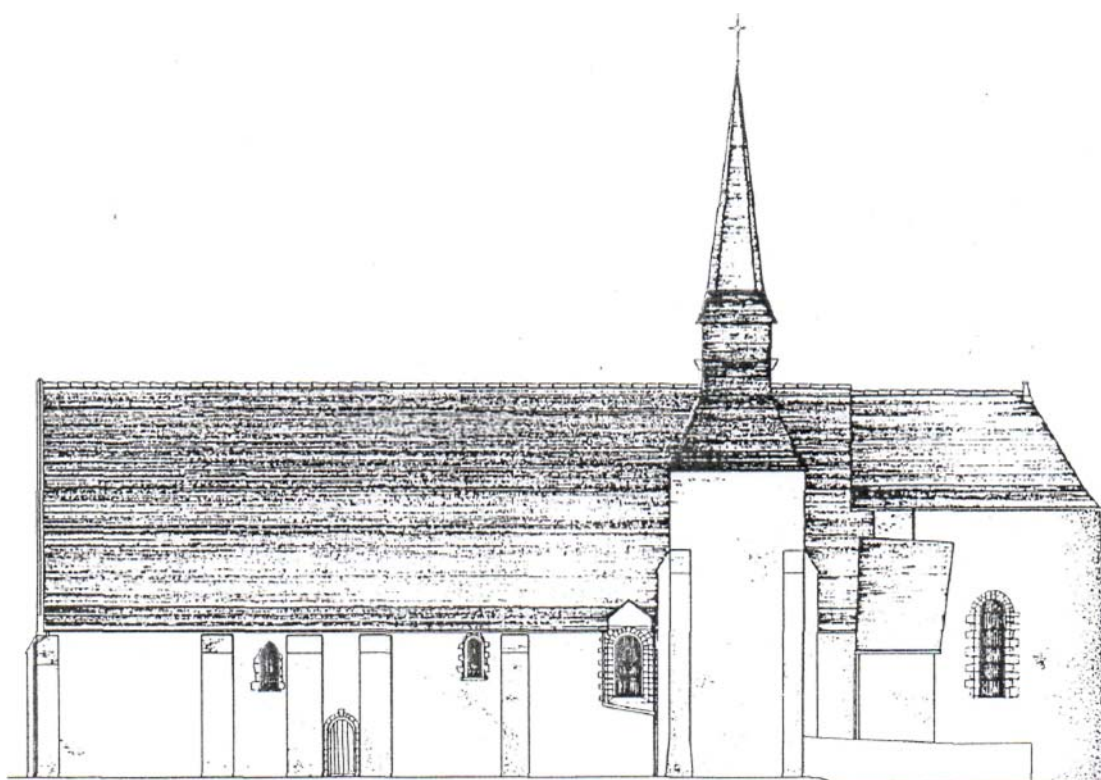
Il est d'ailleurs dommage qu'aucun panneau le signalant n'ait été placé à Grioul.

Cette église est là depuis 900 ans et il est de notre devoir de faire en sorte qu'elle soit encore debout dans 900 ans !

Ci-après : l'étude archéologique et le programme des travaux adressé par Mr JEANNEAU

MAINE ET LOIRE

EGLISE SAINT-MARTIN



ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION EXTERIEURE
DE L'ÉDIFICE

François JEANNEAU

Architecte en chef des Monuments Historiques

50 bis, rue des Lices 49100 ANGERS

Tel: 41 88 04 04

FÉVRIER 1996

I - RAPPELS HISTORIQUES

Le village de Grez-Neuville, traversé par la Mayenne, est formé de deux villages : Grez et Neuville réunis par un pont en 1880. Le site de Neuville, plus ancien, est attesté dès 837. Au XII^{ème} siècle, le seigneur de Grez demande à son suzerain de Neuville la permission d'édifier une *chapelle dédiée à St Jacques* qui, érigée en prieuré, abrite très vite une relique du doigt du saint apôtre. S'en suit un pèlerinage qui fait que l'église de Grez devient plus importante que celle de Neuville. Tombant en ruine, l'église de Grez est vendue en 1861 et remplacée en 1856 par un nouvel édifice qui sera à son tour détruit en 1976. Aujourd'hui, à Grez-Neuville, il n'y a qu'une seule paroisse : l'ancienne église de Neuville, sujet de notre étude.

Dédiée à **saint Martin de Vertou**, saint nantais ayant vécu au VI^{ème} siècle, l'église de Neuville a la particularité d'être orientée nord-sud et non pas est-ouest comme la grande majorité des édifices religieux catholiques. Toutefois, pour ne pas dérouter le lecteur, nous reprendrons l'orientation traditionnelle et conventionnelle. L'église est citée dans les textes pour la première fois en 1122. Pourtant, le petit appareil visible surtout du côté nord, l'étroite fenêtre à claveaux étroits en façade ouest et les quelques traces de baies de même type également discernables du côté sud indiquent une construction pouvant remonter à la première moitié du XI^{ème}. En effet, en Anjou, le type d'église à nef unique, construite en petit appareil irrégulier, charpentée et éclairée de petites baies est assez fréquent (Saint-Eusèbe de Gennes, Le Lion d'Angers...).

Nous ne savons rien sur les travaux du chœur dont le voûtement, les colonnes et chapiteaux semblent se situer dans le dernier tiers du XII^{ème} siècle. Toutefois, il semble bien qu'il y ait deux périodes de constructions distinctes entre la nef et celui-ci.

En fait, il faut attendre le XVII^{ème} siècle pour que l'histoire de l'église de Neuville devienne moins floue. Le passage des Ligueurs, puis de César de Vendôme laissent l'édifice dans un état déplorable, si bien que l'architecte Chantepie d'Angers (1614-1688) en commence la restauration (la date de 1679 est inscrite sur le cintre de la baie de la deuxième travée de la nef, côté est). Dans le dernier tiers du XVII^{ème}, le curé de l'époque, Vincent Constable, finance le réaménagement du chœur, par l'installation du mobilier⁽¹⁾. L'édifice est d'ailleurs consacré en 1704 par l'évêque d'Angers, Mgr Lepelletier.

L'église paroissiale est fermée au culte de 1793 à 1802.

Dans un rapport du 04 juillet 1842, on apprend que *"l'église de Neuville a sa couverture qui doit être refaite en un grand nombre d'endroits ainsi que le lattis sur lequel on ne peut plus attacher les clous, autrement le lambris que l'humidité a déjà détérioré en plusieurs endroits finirait par être perdu en entier, ainsi que la charpente à laquelle il est attaché. La couverture du clocher, surtout à sa base, offre le même inconvénient. Les planchers sur lesquels reposent les échelles pour monter au clocher sont tellement usés de vétusté que la commune, bien qu'elle n'ait pas reçu d'autorisation préalable a été forcée d'en reconstruire un dernièrement parce qu'il y avait danger imminent à le laisser exister. La charpente du clocher lorsque la couverture en sera réparée pourra attendre que la commune ayant un grand moyen à sa disposition puisse la reconstruire presque entièrement."*⁽²⁾

Suite à ce rapport, les habitants du village payent la restauration partielle du clocher. L'année suivante, en 1843, le carrelage du chœur et de la nef est refait, les zones défectueuses de la couverture de l'église sont restaurées et un lambris peint en gris est aménagé dans la sacristie. En 1844, *"la grande porte de l'église a été agrandie et renouvelée"*⁽³⁾. En 1850, la couverture de l'église a été renouvelée, le lambris réparé et les murs intérieurs de l'église ont été recouverts d'un enduit coloré; en 1863, le lambris et les tirants de l'église ont été peints⁽⁴⁾.

(1) Les travaux du XVII^{ème} siècle nous sont connus par les écrits conservés à Angers, aux archives départementales, sous la cote G 2153, et par les recherches de Célestin PORT : Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire et de l'Ancienne province d'Anjou, revue et corrigée par Jacques Levron, Pierre d'Herbecourt, Robert Favreau et Cécile Souchon, t. III, 1989, p. 110-111 et par celles du Prince de Broglie (ancien maire de Grez-Neuville dans le milieu du XX^{ème} siècle) : Grez-Neuville en Anjou, ouvrage dactylographié, milieu XX^{ème} siècle, conservé à la Mairie de Grez-Neuville.

(2) Angers, archives départementales, série O, Grez-Neuville, dossier église de Neuville, année 1842.

(3) Grez-Neuville, Archives de la paroisse, année 1844.

(4) Grez-Neuville, Archives de la paroisse, année 1850 et 1863.

En 1896, un devis concernant la charpente et les couvertures du clocher de l'église de Neuville est établi. On ne sait pas si les travaux qui étaient demandés ont été réalisés⁽⁵⁾.

En 1913 et 1914, la sacristie est restaurée et une chambre de dépôt attenante est construite⁽⁶⁾.

Les murs intérieurs, blanchis en 1939 par Louis Delaunay, artisan des Ponts-de-Cé, portent encore ça et là, les traces d'une litre funéraire aux armes des Grandière⁽⁷⁾.

L'église de Neuville est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 26 octobre 1972. De ce fait, les restaurations diverses que le bâtiment a connu nous sont assez mal connues. De plus, aucun devis, plan ancien, ou document iconographique n'a été retrouvé.



II -DESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE

Ni Jacques Mallet, ni André Mussat n'ont étudié l'église de Grez-Neuville, alors qu'elle pouvait intéresser le premier pour les parements de la nef et le deuxième pour la structure du chœur. Seul le dictionnaire de Célestin Port offre une ébauche de description plus ou moins exacte.

Le plan de l'église de Grez-Neuville, orientée nord-sud, se compose d'une nef unique charpentée, séparée d'un chœur semi-circulaire par une travée droite à moins que cette partie de l'édifice ne représente qu'une extension du chœur dans la nef. Une tour de clocher ceinte de contreforts est adossée sur le mur est de cette travée droite; ce qui pose quelques problèmes de raccords à hauteur de la toiture. Une sacristie - à deux salles - a été aménagée au XIX^{ème} siècle contre le mur nord de la travée droite et au départ du chevet, à l'emplacement d'une ancienne chapelle dédiée à sainte Catherine et construite par la famille des Grandière.

Toute la maçonnerie est en moellons enduits, sauf les encadrements de portes et de fenêtres qui sont en pierre de taille de Tuffeau. A l'extérieur, les parements visiblement très repris, comme le montrent entre autre les traces d'enduits ocres et gris, possèdent encore des restes plus anciens - petit appareil irrégulier au mur occidental, restes de jambages de petites baies au-dessus de la porte sud ou noyés dans le mur oriental - qui pourraient bien dater de la première moitié du XI^{ème} siècle.

On accède à l'église par deux entrées : un portail en façade ouest, repris et agrandi en 1844 et qui a vraisemblablement pris la place d'un portail roman, encadré par des contreforts se terminant en glacis au départ du pignon; et une petite porte latérale, au sud, prise entre deux contreforts.

La nef, selon que l'on considère le mur ouest ou le mur est, ne compte pas le même nombre de travées, ni le même agencement de contreforts ; c'est pour cette raison que nous comptons les travées, au nombre de cinq, en fonction des entrants de la charpente .

La première travée occidentale éclairée par une grande baie plein cintre percée dans le pignon, est occupée par une tribune sous laquelle se trouvent les confessionnaux, les fonts baptismaux et un bénitier de marbre rosé. Les quatre autres travées sont dissymétriques et éclairées de deux fenêtres à l'ouest et trois à l'est. La nef est couverte par une voûte de bois lambrissée peinte en ocre jaune et bordeaux soutenue par des entrants peints en verts, bordeaux, or et rose, portés par des sablières moulurées et peintes en faux-appareil qui se fondent dans la partie supérieure des murs gouttereaux. Le rythme des entrants n'est pas celui des contreforts extérieurs, ni des dossierets intérieurs. A l'évidence, cette charpente à chevrons formant ferme est postérieure à la maçonnerie qui la porte, et pourrait dater du XV^{ème}, compte-tenu de sa structure et la mouluration de l'ensemble de ses pièces de bois.

La dernière travée de la nef présente un léger rétrécissement et pourrait être assimilée à une travée droite de chœur, abritant deux autels-retables latéraux, des stalles et l'autel de la liturgie actuelle. Elle est couverte par la même charpente que celle précédemment décrite, sans distinction. Pourtant, les piles latérales de l'arc triomphal sont construites de telle façon que nous pensons qu'il avait été projeté de voûter de pierres cette partie de l'édifice.

(5)(6) Angers, archives départementales, série O, Grez-Neuville, dossier église de Neuville, année 1896.

(7) Célestin PORT : Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou, revue et corrigée par Jacques Levron, Pierre d'Herbecourt, Robert Favreau et Cécile Souchon, t. III. 1989,p. 110.

Finalement, seul **le sanctuaire** fut couvert d'une voûte de pierres de type Plantagenêt avec deux ogives dont le profil est celui d'un tore posé sur un bandeau mouluré. Ce profil, ainsi que le style plutôt médiocre des chapiteaux indiquent le dernier tiers du XII^{ème} siècle. Le mauvais agencement de voûtes par rapport aux murs laissent penser que le chevet serait ancien -vraisemblablement contemporain de la nef - et qu'il aurait été voûté à la fin du XII^{ème} siècle avec le système le plus répandu à cette époque et dans la région . La charpente de cette partie est différente de celle de la nef. Elle est composée de chevrons qui assurent le couvrement de la partie circulaire, reposant sur des pannes elles-mêmes portées par une ferme. Cette structure est postérieure à la charpente de la nef et pourrait remonter à la campagne de modification et d'embellissement de l'église au XVII^{ème}. On reconnaît d'ailleurs extérieurement les deux types de charpente dont la liaison, au droit de l'arc triomphal du chœur est très maladroite.

Deux fenêtres plein cintre, rejetées sur les côtés, éclairent le chœur repeint au XIX^{ème} siècle (un Christ au tétramorphe sur fond étoile bleu recouvre le voûtain d'axe) et habillé d'un riche mobilier fin XVII^{ème}-début XVIII^{ème} siècle. Le décor tient, en effet, un rôle très important à Grez-Neuville. Les pièces protégées au titre des Monuments Historiques, sont dorénavant au Conservatoire des Antiquités et Objets d'Arts à Angers.



III - PRÉSENTATION DES TRAVAUX

État actuel de l'édifice

La présente étude préalable a pour objet d'établir un diagnostic général de l'église de Grez-Neuville, à la demande de la Commune. En effet, depuis quelques temps, il a été constaté des fissures dans les parties hautes du chœur qui sont le fruit d'inquiétudes de la part du clergé et des utilisateurs. Nous ne traiterons dans ce dossier que des pathologies externes. L'intérieur de l'édifice, très intéressant, devra faire l'objet d'une étude complémentaire.

A l'examen des charpentes et des couvertures, nous avons constaté le mauvais état général des couvertures en ardoise. Celles-ci sont d'un matériau trop mince, posé aux crochets, et pourraient dater de la restauration de 1842. L'ardoise n'assure plus aujourd'hui son étanchéité. Les bois de charpente, du fait des infiltrations, commence à s'altérer et les arases des murs sont déstabilisées par l'eau qui désagrège les mortiers.



Les charpentes sont de bonne constitution sur la nef à part quelques mauvaises reprises exécutées sans souci archéologique face à une charpente très ancienne. Celle du chœur, plus récente, est en moins bon état, ce qui pourrait expliquer les quelques poussées obliques dont l'effet immédiat est la fissuration verticale. Ajouté à ce phénomène les poussées obliques toujours importantes des voûtes Plantagenêt, du fait de leur procédé constructif, et probablement aussi une certaine hétérogénéité des maçonneries entre celles des voûtes et celles des murs eux-mêmes du chœur ; on peut en effet craindre certains désordres dans les parties hautes. L'absence de contrebutement par des contreforts extérieurs contre le mur périphérique est probablement aussi un des facteurs de déstabilisation.

Extérieurement, les murs, construits en matériaux mixtes, tuffeau et moellons d'une sorte de grès, ont perdu leurs enduits protecteurs et laissent les eaux de pluie s'infiltrer latéralement. Le couvrement du pignon occidental en pierre de taille de tuffeau n'est pas en bon état et l'on peut craindre également que l'ensemble des solins des couvertures contre les maçonneries soit devenu inefficace.

Projet de travaux

Concentrés sur l'extérieur de l'édifice, les travaux vont concerner une remise en état des charpentes et couvertures et des maçonneries des façades. Afin de mieux répartir les dépenses et dans un souci de budgétisation, nous envisageons de découper l'opération en deux tranches :

1ère tranche : Restauration du chœur

Nous avons montré que les problèmes de stabilité qui se manifestent par des fissures dans les parties hautes des murs de l'abside étaient le résultat conjugué des poussées de voûtes et de charpente. Afin de contrevenir à ces phénomènes, qui toutefois ne paraissent pas mettre en danger la stabilité générale de cette partie de l'église, nous proposons la mise en œuvre d'un chaînage périphérique en béton armé, situé en arase des murs. De plus, la réfection de la charpente et la révision complète des assemblages devraient permettre de mieux contreventer les mouvements de celle-ci.

Enfin, la reprise complète de la couverture en ardoise sur un bon voligeage devrait pérenniser nos travaux. Les réfections de maçonneries extérieures envisagées permettront de redonner un aspect plus satisfaisant du chevet dans le contexte paysager du village dont l'intérêt est indéniable et dont la réputation touristique n'est plus à faire.

2ème tranche : Restauration de la nef et du clocher

Le même souci esthétique nous a dirigé pour les travaux à envisager sur les murs de la nef à la différence que ceux-ci sont dans un état sanitaire plus précaire. En effet, les glacis de tête de contrefort sont déjointoyés et laissent l'eau s'infiltrer, et il n'est pas rare d'y trouver de la végétation. Les parements extérieurs ont perdu leur enduit protecteur et l'aspect extérieur que laisse l'édifice n'est guère satisfaisant.

Les couvertures, en ardoises fines posées aux crochets, sont à la limite de leur usage. Il convient de refaire entièrement ces couvertures sans toutefois que de grosses réparations soient nécessaires dans la charpente, globalement en bon état, sauf quelques parties très ponctuelles et la révision systématique des assemblages.

IV – PROGRAMME DE TRAVAUX

1ÈRE TRANCHE : RESTAURATION DU CHŒUR

LOT 01 - MAÇONNERIE-PIERRE DE TAILLE

Installation de chantier.

Mise en place d'un échafaudage vertical périphérique, y compris montage, démontage et double transport ainsi que toutes les protections nécessaires.

Cintrage des arcs.

Nettoyage de l'extrados des voûtes de pierre du chœur, y compris enlèvement des gravois aux décharges publiques (après dépose de la couverture et de la charpente).

Démolition de maçonneries de moellons par refouillement pour la mise en œuvre du chaînage, y compris la descente et la sortie des gravois.

Mise en œuvre d'un chaînage en béton armé en tête du mur du chœur avec ancrages par potelets verticaux, selon les calculs du B.E.T., y compris coffrages, armatures et toutes sujétions de mise en œuvre.

Remaillage des fissures en reprise de moellons.

Restauration des parements extérieurs de l'église : piquetage des enduits extérieurs, reprise éventuelle de maçonnerie, rejointoiement au mortier de chaux et reprise complète des enduits au mortier de chaux grasse. Protection des vitraux pendant ces travaux.





Enlèvement des gravois aux décharges publiques.

LOT 02 - CHARPENTE-BOIS

Après découverte Reprise des éléments de charpente altérés.

Révision de l'ensemble des assemblages.

Fourniture et pose d'un second cours de sablières en complément de celui existant, compris toutes sujétions de taille.

Fourniture, taille et pose de coyaux en chêne à double encoche.

Traitement des bois aux produits fongicides et insecticides.

Enlèvement des gravois aux décharges publiques.

LOT 03 - COUVERTURE

Installation d'échafaudages complémentaires.

Mise en place de bâche de protection, y compris location, remaniage et double transport.

Dépose en démolition de la couverture existante.

Voligeage en planche de 27 mm jointive pour partie droite.

Double voligeage en planche croisée de 9 mm pour partie circulaire.

Fourniture et pose d'ardoises d'Angers Trélazé, modèle

MH 12H1, pose à pureaux décroissants aux clous cuivre carrés et crantés (2 clous par ardoises), compris toutes sujétions de pose et mise en œuvre et bonnes finitions.

Fourniture et pose de tuileaux demi-ronds hourdés à la chaux pour le faîtage.

Épi de poinçon en plomb.

Enlèvement des gravois aux décharges publiques.

LOT 04 - VITRAUX

Dépose, restauration, réfection et repose des grillages de protection des vitraux.

Dépose, restauration, repose et calfeutrement des vitraux et barlotières.

VARIANTE:

Façon et pose de la couverture à liaisons brouillées et pureaux décroissants, pose aux clous crantés.

Fourniture et pose de gouttières demi-rondes en cuivre pré-patine.

Fourniture et pose de dauphins en fonte et des tuyaux de descente en cuivre pré-patine, y compris les éléments nécessaires aux jonctions.

Raccordement au réseau.

2EME TRANCHE : RESTAURATION DE LA NEF ET DU CLOCHER

LOT 01 - MAÇONNERIE-PIERRE DE TAILLE

Installation de chantier.

Mise en place d'échafaudages verticaux périphériques, y compris les montage, démontage et double transport ainsi que toutes les protections nécessaires, notamment des baies et des vitraux et l'accès à l'édifice grâce à un tunnel.

Cintrage des baies.

Nettoyage et consolidation des arases.

Restauration des parements extérieurs de l'église :

Dépose des pierres altérées.

Fourniture, taille et pose de pierres de tuffeau pour changement des pierres altérées (rondelis et ébrasements des fenêtres).

Reprise des glacis des têtes de contrefort en pierre de Richement.

Remaillage des fissures en reprise de moellons.

Rejointoiement au mortier de chaux.

Piquage de l'ensemble des enduits.

Réfection des enduits au mortier de chaux grasse lissé à la truelle et lavé.

Nettoyage des emmarchements.
Enlèvement des gravois aux décharges publiques.

LOT 02 - CHARPENTE-BOIS

Protection de l'extrados de la voûte lambrissée.
Révision complète des assemblages et complément si nécessaire.
Renforcement ponctuelle de bois par moisage si nécessaire.
Traitement des bois aux produits fongicides et insecticides.
Enlèvement des gravois aux décharges publiques.

LOT 03 - COUVERTURE

Installation d'échafaudages complémentaires.
Mise en place de bâches de protection y compris, location, remaniage et double transport
Arrachage des bois.
Dépose en démolition de la couverture existante.
Voligeage jointif en planche de 27 mm.
Fourniture et pose d'ardoises d'Angers Trélazé modèle MH 12 H1, posées à pureaux réguliers aux clous cuivre crantés (2 clous par ardoises), compris toutes sujétions de pose et de mise en œuvre, raccordement, étanchéité...
Façon de faitage en tuileaux demi-ronds, hourdés au mortier de chaux à crête et embarrure.
Enlèvement des gravois aux décharges publiques.
Révision de la couverture du clocher.

LOT 04 - VITRAUX

Dépose, restauration, réfection et repose des grilles de protection des vitraux.
Dépose, restauration, repose et calfeutrement des vitraux et barlotières.

VARIANTE :

Façon et pose de la couverture à liaisons brouillées et pureaux décroissants, pose aux clous crantés.
Fourniture et pose de gouttières demi-rondes en cuivre pré-patine.
Fourniture et pose de dauphins en fonte et des tuyaux de descente en cuivre pré-patine, y compris les éléments nécessaires aux jonctions
Raccordement au réseau.



« on en demande pas autant mais on peut rêver l'étude du patrimoine est un lien important dans une communauté »

Tiercé

Le patrimoine, sujet de toutes les attentions vendredi



Une partie de l'assistance avec, à gauche, Nathalie Richard, présidente de l'association.

La maison de la mémoire

Vendredi soir, l'association de sauvegarde du patrimoine, sous la présidence de Nathalie Richard, tenait son assemblée générale. L'occasion pour le service culturel de la mairie de Tiercé de présenter les plans et orientations de la future maison actuellement nommée « maison de la mémoire ».

Cet équipement se veut être un lieu d'expression et d'animation culturelle, et un centre de ressources à travers la collecte et la conservation des documents iconographiques, sonores et audiovisuels.

Patrimoine et mémoire ne doivent pas rester synonymes du passé, et c'est à ce stade que l'association pourra intervenir afin de donner vie

à cette maison qui « en se nourrissant du passé, à vocation à devenir passeur vers le futur », livre la présidente.

Nathalie Richard a souligné l'espoir qu'elle mettait dans cette réalisation. Mais de rappeler que « pour faire vivre cet espace culturel, il faudra des bénévoles », d'où son appel à toutes les bonnes volontés.

Emmanuel Duranton, adjoint en charge des associations, a expliqué que cet équipement vivra selon l'investissement des bénévoles. Il a précisé qu'ils seront prochainement mis à contribution pour déjà donner un nom à cette réalisation qui devrait être inaugurée au premier semestre 2013.